

DECLARATION – LISTE DES SIEGES SOCIAUX (Décret du 30 Mai 1984, Art. 53)

Le soussigné, **Stéphane SCHAMBERGER**, demeurant 261 Rue du Caron 88170 DOMMARTIN SUR VRAINE agissant en qualité de Gérant de la Société **A.C. NEOCASTRIEN** au Capital de 7 623 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro R.C. EPINAL B 410 896 823

Déclare, conformément aux dispositions de l'article 53 du décret du 30 MAI 1984 :

Que la Société **A.C. NEOCASTRIEN** n'avait jusqu'à ce jour opéré aucun transfert de siège social, celui-ci étant, depuis sa constitution, fixé 1 Place Lafayette à NEUFCHATEAU (88300)

Fait en deux exemplaires,

le 16 Décembre 2009

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the right.